

19



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

11 Numéro de publication:

0 010 524
A1

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 79810131.7

51 Int. Cl.³: **A 47 B 65/00**
B 42 F 7/12

22 Date de dépôt: 17.10.79

30 Priorité: 20.10.78 CH 10859/78

71 Demandeur: **Denkinger, Charles**
18, rue Henri Mussard
CH-1208 Genève 17(CH)

43 Date de publication de la demande:
 30.04.80 Bulletin 80/9

72 Inventeur: **Denkinger, Charles**
18, rue Henri Mussard
CH-1208 Genève 17(CH)

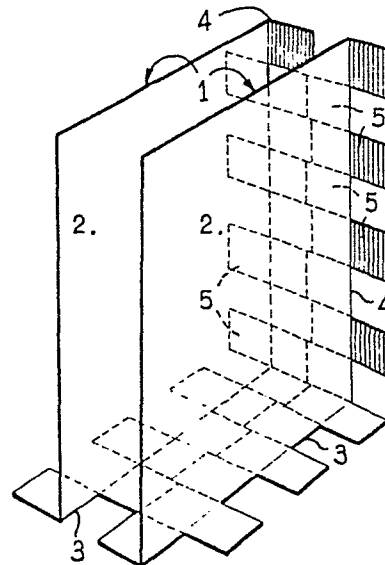
84 Etats Contractants Désignés:
AT BE DE FR GB IT LU NL SE

74 Mandataire: **Nithardt, Roland**
41, rue de Neuchâtel
CH - 1400 Yverdon(CH)

54 **Paroi de séparation.**

57 Le paroi de séparation I est formée par une plaque 2, dont deux bords 3 et 4 sont munis de pattes d'appui 5, disposées alternativement de part et d'autre de la plaque 2, le long de chaque bord 3 et 4. Cette disposition des pattes d'appui 5 permet à la paroi I de tenir en position verticale, sans qu'aucun poids ne repose sur les pattes d'appui 5, contrairement aux serre-livres connus formés par une tôle pliée à angle droit.

Au moins deux de ces parois, disposées côte à côte, permettent de réaliser un dispositif de rangement pour le classement de dossiers, de revues ou de livres de téléphone.



FIG_1

EP 0 010 524 A1

- 1 -

PAROI DE SEPARATION

L'invention est relative à une paroi de séparation telle que définie par la revendication 1.

L'utilisation d'au moins deux de ces parois en combinaison permet de réaliser un dispositif de classement destiné notamment au rangement de dossiers, de revues ou de livres de téléphone.

On connaît des serre-livres formés par une tôle pliée à angle droit, dont une partie constitue un appui vertical pour un livre, tandis que l'autre partie est engagée sous ce livre. Ces serre-livres ne conviennent pas au rangement de dossiers ou de revues, qui sont généralement minces et munis d'une couverture souple, de sorte qu'ils n'ont aucune stabilité lorsqu'on les pose sur leur tranche. De plus, les serre-livres connus ne peuvent pas être suffisamment rapprochés pour former des séparations pour des dossiers minces.

L'invention a pour but de réaliser une paroi de séparation présentant une stabilité suffisante pour ranger des dossiers ou des revues et permettant de faire des séparations dont l'écartement peut être très faible.

Le dessin annexé représente, schématiquement et à titre d'exemple, une forme d'exécution de parois de séparation utilisées pour réaliser un dispositif de classement et une corbeille à courrier, ainsi qu'un détail d'une variante.

La figure 1 est une vue en perspective de ce dispositif.

La figure 2 montre, en élévation, une disposition des parois permettant de réaliser la corbeille à courrier.

La figure 2A est une vue similaire à celle de la fig. 2, mais illustrant une autre forme de réalisation des pattes d'appui de la paroi.

La figure 3 est une vue en perspective de cette corbeille à courrier.

La figure 4 montre un détail d'une variante.

Le dispositif illustré à la fig. 1 comprend deux parois 1 constituées chacune par une plaque 2 rectangulaire, dont deux bords adjacents 3 et 4 sont munis de pattes d'appui 5. Les pattes d'appui 5 s'étendent dans un plan sensiblement perpendiculaire au plan de la plaque 2 et sont disposées alternativement de part et d'autre de la plaque 2, le long des bords 3 et 4.

La présence de pattes d'appui 5 de part et d'autre de la plaque 2 permet à chaque paroi 1 de tenir en position verticale, sans qu'aucun poids ne repose sur les pattes d'appui 5, contrairement aux serre-livres connus. De plus, l'alternance des pattes d'appui 5 permet de rapprocher deux parois 1, jusqu'à ce que les extrémités des pattes 5 d'une paroi 1 entrent en contact avec la plaque 2 de l'autre paroi 1. De préférence, les parois 1 sont en matière plastique et présentent des plaques 2, dont les dimensions sont sensiblement égales aux dimensions normalisées des dossiers.

Dans le cas où la matière plastique employée autorise une déformation élastique assez grande des pattes d'appui 5, il est possible, en encastant les pattes d'appui d'une paroi 1 dessus et dessous les pattes de l'autre paroi 1, de rapprocher deux parois 1 jusqu'à ce que leurs plaques 2 soient sensiblement l'une contre l'autre.

En prévoyant en outre un nombre pair de pattes d'appui 5 de mêmes dimensions sur chaque bord 3 et 4, on peut disposer deux parois 1 de façon à former une corbeille à courrier, comme le montrent les fig. 2 et 3. A cet effet, on dispose les deux parois 1 face à face, les bords 3 de leurs plaques 2 en regard l'un de l'autre, et les bords 4 opposés

0010524

Les parois 1 sont ensuite rapprochées, jusqu'à ce que leurs plaques 2 soient considérablement l'une contre l'autre, les pattes d'appui 5 des bords 3 s'encastrent les unes contre les autres. Les parois 1 du dispositif de classement décrit ci-dessus permettent de réaliser à volonté des séparations verticales pour le rangement de dossiers ou des corbeilles à courrier.

On peut prévoir de nombreuses variantes du dispositif faisant l'objet de l'invention. On peut prévoir des parois 1, dont un seul bord 3 est muni de pattes d'appui 5. On peut envisager des parois 1, dans lesquelles les pattes d'appui 5 s'étendent dans des plans obliques symétriques par rapport au plan de la plaque 2, de façon à permettre aux pattes d'appui 5 de deux parois 1, en matière non déformable, de s'encastrent les unes contre les autres.

On peut également concevoir des pattes d'appui 5a (fig. 2A) ayant une forme différente de celle des pattes 5 de la fig. 2. Le profil de l'ensemble des pattes 5', disposées d'un même côté d'un bord de la plaque 2, est de forme sensiblement sinusoïdale, l'ensemble des crêtes et des creux étant agencé pour que deux parois puissent être assemblées comme cela est illustré par la fig. 2A.

La fig. 4 montre une variante dans laquelle les pattes d'appui 5 présentent chacune une découpe à leur extrémité libre, de façon à définir une portion faisant saillie 6, les plaques 2 des parois 1 présentant des trous 7 correspondants sur leur pourtour.

On peut ainsi disposer des parois 1 l'une sur l'autre, les saillies 6 de l'extrémité des pattes 5 de l'une s'engageant dans les trous 7 de la plaque de l'autre.

De façon à permettre une bonne superposition des parois, les pattes d'appui 5, disposées aux extrémités des bords de la plaque 2, présentent une échancrure 8 s'étendant sur sensiblement la moitié de leur longueur.

BAD ORIGINAL



Revendications de brevet

1. Paroi de séparation, caractérisée en ce qu'elle est constituée par une plaque, dont au moins un bord présente des pattes d'appui s'étendant alternativement de part et d'autre de la plaque, le long de ce bord, transversalement au plan de la plaque.
2. Paroi selon la revendication 1, caractérisée en ce que les pattes d'appui s'étendent dans un plan sensiblement perpendiculaire au plan de la plaque.
3. Paroi selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle présente deux bords adjacents munis de pattes d'appui.
4. Paroi selon la revendication 1, caractérisée en ce que les pattes d'appui d'un même bord sont de mêmes dimensions.
5. Paroi selon les revendications 1, 3 et 4, caractérisée en ce que chaque bord présente un nombre pair de pattes d'appui.
6. Paroi selon les revendications 1, 3 et 4, caractérisée en ce que chaque patte présente, à son extrémité libre, une portion faisant saillie, la plaque présentant, sur son pourtour, des trous correspondant à ces saillies.
7. Paroi selon la revendication 1, caractérisée en ce que le profil de l'ensemble des pattes d'appui, disposées le long d'un bord de la plaque, est de forme sinusoïdale.
8. Utilisation de la paroi selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce qu'on forme un dispositif de classement en disposant au moins deux parois en regard l'une de l'autre, les pattes de l'une d'elles s'insérant entre celles de l'autre patte.
9. Utilisation selon la revendication 7 pour former une corbeille à courrier, en disposant au moins deux parois l'une contre l'autre, l'un des bords muni de pattes d'une plaque étant en regard du bord correspondant de l'autre plaque, les deux autres bords munis de pattes des

0010524

deux plaques étant opposés l'un à l'autre.

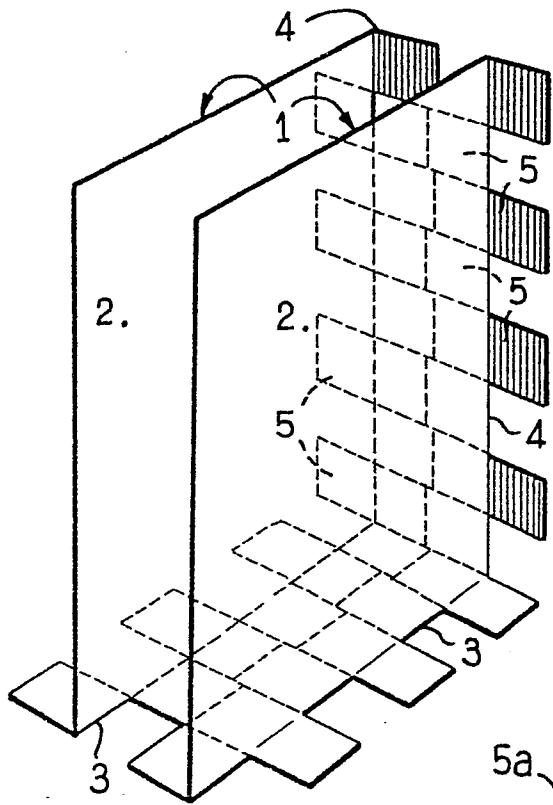


FIG. 1

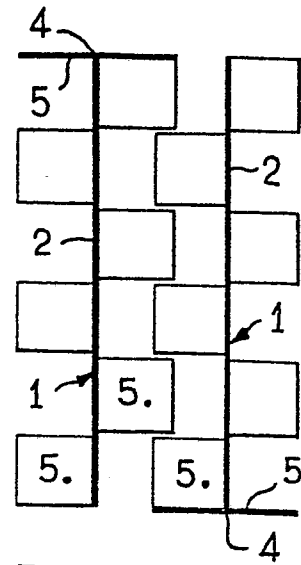


FIG. 2

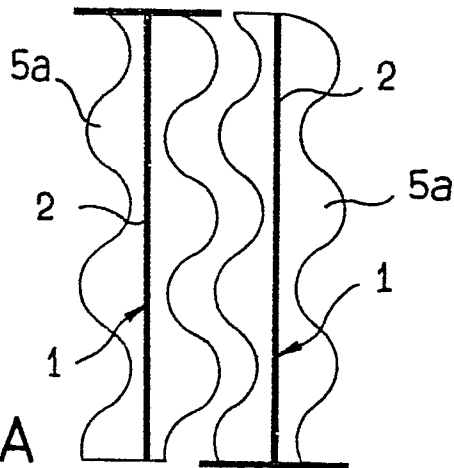


FIG. 2A

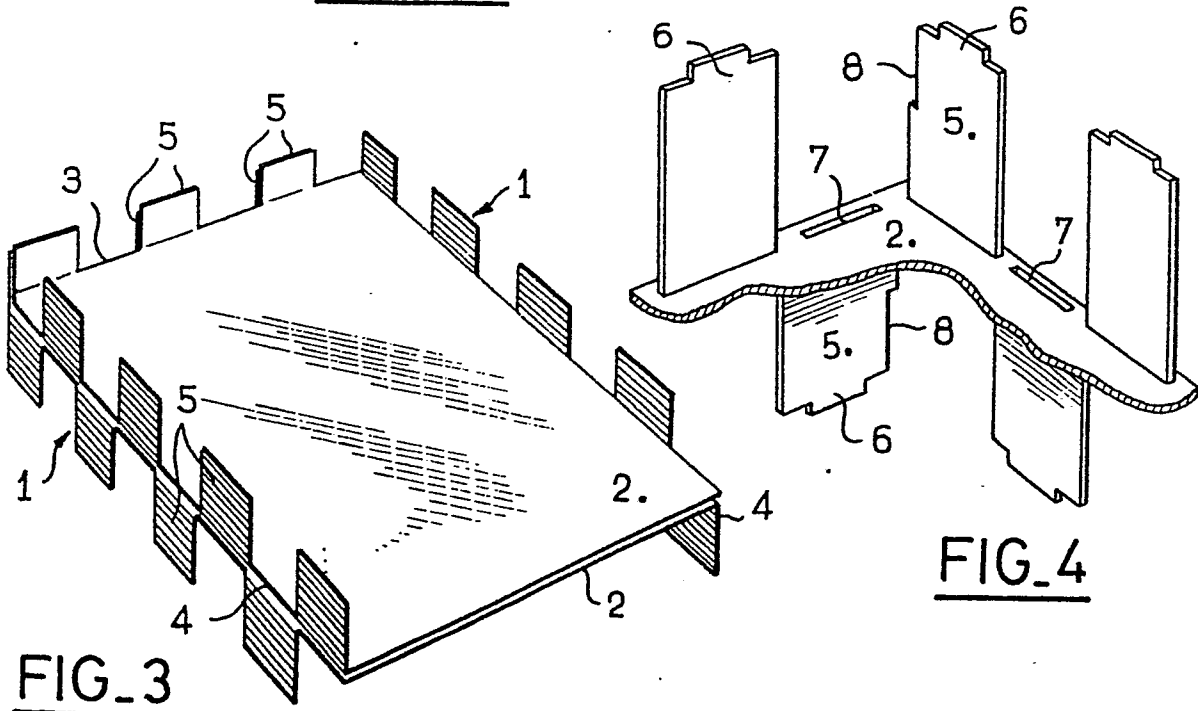


FIG. 3

FIG. 4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<p><u>DE - C - 842 534 (KRAUSE)</u> * Ensemble du brevet *</p> <p>--</p> <p><u>US - A - 1 750 576 (CUBBERLEY)</u> * Page 2, ligne 72 - page 3, ligne 5; figures 1-6 *</p> <p>--</p> <p><u>US - A - 3 144 942 (PEEBLES)</u> * Colonne 4, lignes 11-14; figures 10,11 *</p> <p>----</p>	<p>1,2,7</p> <p>1,2,4,7</p> <p>1,2,4</p>	<p>A 47 B 65/00 B 42 F 7/12</p> <p>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)</p> <p>A 47 B B 42 F G 11 B B 65 D</p> <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons</p> <p>&: membre de la même famille, document correspondant</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 14-01-1980	Examineur LONCKE